



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

## FR4100194 - Forêt domaniale de Gérardmer ouest (La Morte Femme, Faignes de Noir Rupt)

<a href="#">1. IDENTIFICATION DU SITE</a>	<a href="#">1</a>
<a href="#">2. LOCALISATION DU SITE</a>	<a href="#">2</a>
<a href="#">3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES</a>	<a href="#">3</a>
<a href="#">4. DESCRIPTION DU SITE</a>	<a href="#">6</a>
<a href="#">5. STATUT DE PROTECTION DU SITE</a>	<a href="#">7</a>
<a href="#">6. GESTION DU SITE</a>	<a href="#">8</a>

### 1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR4100194	1.3 Appellation du site Forêt domaniale de Gérardmer ouest (La Morte Femme, Faignes de Noir Rupt)
1.4 Date de compilation 30/11/1995	1.5 Date d'actualisation 31/08/2008	

#### 1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Lorraine	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
<a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr">www.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr">www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.mnhn.fr">www.mnhn.fr</a> <a href="http://www.spn.mnhn.fr">www.spn.mnhn.fr</a>
<a href="mailto:en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr">en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr</a>		<a href="mailto:natura2000@mnhn.fr">natura2000@mnhn.fr</a>



## 1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/07/2003  
(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004  
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 17/03/2008

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : [http://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000018570871](http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000018570871)

## 2. LOCALISATION DU SITE

### 2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

**Longitude** : 6,80333°

**Latitude** : 48,06083°

### 2.2 Superficie totale

1011 ha

### 2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

### 2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
41	Lorraine

### 2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
88	Vosges	100 %

### 2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
88196	GERARDMER
88442	SAPOIS
88470	THOLY

### 2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continentale (100%)



### 3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
<a href="#">7110</a> <i>Tourbières hautes actives</i>	X	40,44 (4 %)			A	C	C	B
<a href="#">7140</a> <i>Tourbières de transition et tremblantes</i>		10,11 (1 %)			A	C	C	B
<a href="#">91D0</a> <i>Tourbières boisées</i>	X	20,22 (2 %)			B	C	B	B
<a href="#">9110</a> <i>Hêtraies du Luzulo-Fagetum</i>		798,69 (79 %)			A	C	B	B
<a href="#">9410</a> <i>Forêts acidophiles à Picea des étages montagnard à alpin (Vaccinio-Piceetea)</i>		101,1 (10 %)			B	C	B	B

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A =  $100 \geq p > 15 \%$  ; B =  $15 \geq p > 2 \%$  ; C =  $2 \geq p > 0 \%$  .
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

#### 3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
M	1324	<a href="#">Myotis myotis</a>	w	11	11	i	P		C	B	C	C
M	1361	<a href="#">Lynx lynx</a>	p			i	P		D			

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.



- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfeales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A =  $100 \geq p > 15\%$  ; B =  $15 \geq p > 2\%$  ; C =  $2 \geq p > 0\%$  ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

### 3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
B		<a href="#">Tetrao urogallus</a>			i	P			X		X	
I		<a href="#">Dolomedes fimbriatus</a>			i	P						X
I		<a href="#">Helleia helle</a>			i	P			X			
I		<a href="#">Somatochlora arctica</a>			i	P						X
M		<a href="#">Myotis mystacinus</a>	6	10	i	P			X		X	
M		<a href="#">Myotis nattereri</a>	1	5	i	P			X		X	
M		<a href="#">Plecotus auritus</a>	1	5	i	P			X		X	
M		<a href="#">Myotis daubentonii</a>	1	5	i	P			X		X	
P		<a href="#">Andromeda polifolia</a>			i	P						X
P		<a href="#">Drosera rotundifolia</a>			i	P						X
P		<a href="#">Listera cordata</a>			i	P			X			
P		<a href="#">Pinus mugo nothosubsp. rotundata</a>			i	P						X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.



- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m<sup>2</sup>, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : **IV, V** : annexe où est inscrite l'espèce (directive « Habitats ») ; **A** : liste rouge nationale ; **B** : espèce endémique ; **C** : conventions internationales ; **D** : autres raisons.



## 4. DESCRIPTION DU SITE

### 4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	6 %
N16 : Forêts caducifoliées	79 %
N17 : Forêts de résineux	10 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	5 %

### Autres caractéristiques du site

Le site est constitué de trois plateaux avec des expositions nord-sud dominantes, dont les versants en forte pente (de 30 à 70%), forment les vallées du Cellet et du Roulier.

Socle de granite avec quelques affleurements de grès restant. Eboulis et moraines dus à l'érosion présents sur les versants.

Vulnérabilité : Se pose le problème de l'équilibre sylvo-cynégétique indispensable pour garantir la régénération naturelle des peuplements forestiers. L'envahissement des tourbières par des ligneux paraît également préoccupant.

### 4.2 Qualité et importance

Massif forestier montagnard (hêtraie-sapinière, pessière) encore relativement préservé et ponctué de tourbières. L'une d'elle abrite le plus vaste peuplement indigène de pin à crochets des Vosges.

Parmi les éléments faunistiques remarquables on peut noter la présence de divers insectes rares comme *Somatochlora arctica*. Le Lynx est présent occasionnellement (zone de passage).

Trois mines hébergent plusieurs espèces de chiroptères en période d'hibernation, dont le Grand murin.

### 4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	K04.05	Dégâts provoqués par les herbivores (gibier inclus)		I
L	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		O
L	A02	Modification des pratiques culturales (y compris la culture perenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes )		O
L	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		O
L	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		O
L	A10	Remembrement agricole		O
L	A10.01	Elimination des haies et bosquets ou des broussailles		O
L	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)		O
L	B02.04	Elimination des arbres morts ou dépérissants		O



L	B03	Exploitation forestière sans reboisement ou régénération naturelle		O
L	D01.02	Routes, autoroutes		O
L	D01.04	Voie ferrée, TGV		O
L	D02.09	Autres formes de transport d'énergie		O
L	D04.02	Aérodromes, héliports		O
L	E01.01	Urbanisation continue		O
L	E02	Zones industrielles ou commerciales		O
L	E03	Décharges		O
L	G01.02	Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés		I
L	G01.06	Ski, ski hors-piste		I
L	H	Pollution		O
L	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		I

#### Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
------------	-----------------------------	--------------------------------	------------------	-------------------------------

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

#### 4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété d'une association, groupement ou société	%
Domaine privé de l'état	%

#### 4.5 Documentation

Lien(s) :

#### 5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
23	Réserve biologique dirigée	51 %
27	Réserve biologique domaniale dirigée	51 %
29	Réserve biologique	51 %
31	Site inscrit selon la loi de 1930	3 %



80	Parc naturel régional	90 %
21	Forêt domaniale	100 %

## 5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
29	RBD du Noir Rupt (468 ha) inclu dans FD Housseramont	-	46%
29	RBD de la Morte-femme (51.56 ha) inclu dans FD Gérardmer	-	5%
80	Ballons des Vosges	*	90%
21	FD de Housseramont (262.1 ha)	-	25%
21	FD de Gérardmer (758.7 ha)	-	75%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

## 5.3 Désignation du site

# 6. GESTION DU SITE

## 6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Office National des Forêts.

Adresse :

Courriel :

## 6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

- Oui
- Non, mais un plan de gestion est en préparation.
- Non

## 6.3 Mesures de conservation

Les actions déjà engagées sur le site :

Ce site soumis au régime forestier et propriété de l'Etat (Forêt domaniale).

Depuis 1977 la tourbière de la Morte Femme (ou du Beillard), qui abrite l'une des quatre stations naturelles de Pins à crochets dans le massif vosgien, est un site inscrit au titre de la Loi 1930.





A l'initiative de l'Office National des Forêts, cette tourbière fait également l'objet d'une gestion particulière dans le cadre d'une réserve biologique domaniale.

Visant à améliorer la qualité des eaux de la Cleurie qui traverse le site, des études poussées ont été envisagées afin de définir les coûts de dépollution à mettre en place.

Sur le plateau dominant la vallée, l'Office National des Forêts développe depuis 1993 une sylviculture spécifique ayant pour objectif la protection du Grand Tétrás. Une réserve biologique domaniale couvrant 465 ha a été instaurée dans ce cadre en forêt domaniale de Housseramont.

Les orientations envisageables pour la gestion future :

La forêt domaniale de Gérardmer Ouest bénéficie actuellement d'études menées par l'Office National des Forêts (ONF) dans le cadre d'un aménagement pilote. Ces études devraient conduire l'ONF à arrêter des mesures mieux adaptées à la prise en considération des éléments remarquables.

Il conviendrait de pérenniser les mesures initiées pour les tourbières. C'est à dire de laisser faire l'évolution naturelle sur les tourbières non perturbées et d'intervenir sur les tourbières qui ont été dégradées (anciennement drainées) ou qui font l'objet d'un envahissement récent par des ligneux. Il serait également opportun de ne pas perturber le régime hydrique des bassins versants et la qualité des eaux.

En matière sylvicole, il importe de poursuivre une gestion adaptée des forêts en privilégiant la régénération naturelle, le maintien voire la restauration de la diversité des essences au sein des peuplements. Pour garantir une régénération naturelle facile, un équilibre sylvo-cynégétique s'avère indispensable.

D'autre part un certain allongement de l'âge d'exploitabilité des bois ou l'instauration d'ilôts de vieux bois, serait souhaitable afin de permettre de conserver l'identité et la structure diversifiée des habitats forestiers.